



Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

Sur rendez-vous :

au 02.54.85.00.29

ou <https://rendez-vousonline.fr>

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Tout dossier incomplet entraînera le report du rendez-vous

IMPORTANT : présenter obligatoirement les originaux accompagnés de leurs copies.

La procédure de demande

Vous pouvez pré-remplir votre dossier sur le site <https://ants.gouv.fr/>. Une fois muni de la pré-demande (ou du numéro de la pré-demande), **vous devez prendre rendez-vous** dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour finaliser votre dossier avec les pièces justificatives et les timbres fiscaux le cas échéant.

Les délais de traitement

Le délai de traitement est variable en fonction des périodes de l'année ; prévoir plusieurs semaines. Le demandeur est averti par sms de l'arrivée de sa CNI ou de son Passeport sur le lieu du dépôt de la demande. Le titre doit être **retirer dans un délai maximum de trois mois**, muni d'un justificatif d'identité avec photo, du récépissé de la demande et de **l'ancienne CNI ou ancien Passeport qui doivent être obligatoirement restitués**. **Toute pièce non retirée dans un délai de 3 mois est détruite automatiquement.**

	MAJEURS (carte nationale d'identité valable 10 ans et passeport valable 10 ans)	MINEURS (carte nationale d'identité valable 10 ans et passeport valable 5 ans)
CARTE D'IDENTITE	☐ Pré-demande ou numéro de pré-demande ☐ 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (Ne pas découper la photo) ☐ ancienne carte nationale d'identité ☐ copie d'acte de naissance de – de 3 mois si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDec Liste des villes adhérentes ☐ justificatif de domicile datant de moins d'1 an au nom et prénom du demandeur (Original + Photocopie) : facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, avis d'imposition (pas d'échéancier ni d'avis d'échéances) ☐ Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie titre d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement depuis + de 3 mois EN CAS DE PERTE OU DE VOL ☐ déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) + pièce avec photo ☐ timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , bureaux de tabac)	☐ Pré-demande ou numéro de pré-demande ☐ 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (Ne pas découper la photo) ☐ ancienne carte nationale d'identité ☐ copie d'acte de naissance de – de 3 mois si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDec Liste des villes adhérentes ☐ justificatif de domicile datant de moins d'1 an (facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, avis d'imposition) (pas d'échéancier ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent ☐ pièce d'identité en cours de validité du parent présent ☐ garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent. ☐ pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention EN CAS DE PERTE OU DE VOL ☐ déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) ☐ timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , bureaux de tabac)
PASSEPORT	☐ Pré-demande ou numéro de pré-demande ☐ 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (Ne pas découper la photo) ☐ ancien passeport ☐ carte nationale d'identité ☐ copie d'acte de naissance de – de 3 mois si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDec Liste des villes adhérentes ☐ justificatif de domicile datant de moins d'1 an au nom et prénom du demandeur (Original + Photocopie) : facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, avis d'imposition (pas d'échéancier ni d'avis d'échéances) ☐ Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie titre d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement depuis + de 3 mois ☐ timbre fiscal de 86 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac) + pièce avec photo ☐ déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)	☐ Pré-demande ou numéro de pré-demande ☐ 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (Ne pas découper la photo) ☐ ancien passeport ☐ carte nationale d'identité ☐ copie d'acte de naissance de – de 3 mois si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDec Liste des villes adhérentes ☐ justificatif de domicile datant de moins d'1 an (facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, avis d'imposition) (pas d'échéancier ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent ☐ pièce d'identité en cours de validité du parent présent ☐ garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent. ☐ pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention ☐ timbre fiscal de 17 € pour mineurs âgés de – de 15 ans ☐ timbre fiscal de 42 € pour mineurs âgés de 15 à – de 18 ans (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , bureaux de tabac) ☐ déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)
DOCUMENTS ORIGINAUX SUPPLEMENTAIRES A PRODUIRE SELON CAS DE FIGURE CI-DESSOUS		
DEUXIEME NOM – Situation matrimoniale	☐ pour une personne mariée : acte de mariage de – de 3 mois ou copie d'acte de naissance de – de 3 mois avec mention de mariage ☐ nom d'usage de l'ex-conjoint : jugement de divorce qui stipule le maintien du nom d'usage ☐ pour une personne veuve : acte de décès du conjoint	
NATIONALITE FRANCAISE	☐ décret de naturalisation ou certificat de nationalité française	
TUTELLE – CURATELLE	☐ jugement de tutelle ou décision de justice attestant la qualité de tuteur (présence du tuteur obligatoire) ☐ jugement de curatelle	